BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR

CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions
Rue Gaucheret, 92-94, 1030 Bruxelles
tel: 02/227.57.02 - fax: 02/227.56.99

Site internet: http://www.irceline.be



Bulletin du mercredi 08 août 2018 à 10h00

Ozone: bulletin d'information :

- Hier mardi 07 août: concentrations d'ozone élevées, dépassement du seuil d'information européen dans trois stations de mesure
- Aujourd'hui mercredi 08 août : amélioration de la qualité de l'air, diminution des concentrations d'ozone. On ne prévoit plus de dépassement du seuil d'information
- A partir de demain, jeudi 09 août : amélioration de la qualité de l'air. Les concentrations d'ozone se situeront à des niveaux normaux pour la saison.

OBSERVATIONS

Hier mardi 07 août

Hier mardi 07 août, des concentrations d'ozone élevées ont été mesurées dans les réseaux de mesure des trois Régions. Le seuil européen d'information de 180 μ g/m³ a été dépassé dans trois points de mesure. 180 μ g/m³ est, en Europe, la concentration d'ozone à partir de laquelle la population doit être informée.

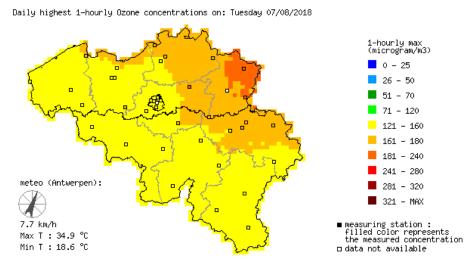
Le seuil européen d'alerte de 240 µg/m³ n'a pas été dépassé sur le territoire.

Des dépassements du seuil d'information européen ont été mesurés dans les stations suivantes :

Code	<u>Localité</u>	Durée du dépassement	Concentration maximale horaire (microgrammes (µg)/m³)	Concentration maximale sur 8 heures (microgrammes (µg)/m³)
42N027	Bree	12h00 - 15h00 17h00 - 18h00	197 μg/m³ à 13h00	179 μg/m³ à 19h00
42N035	Aarschot	15h00 - 16h00	184 μg/m³ à 16h00	$172~\mu g/m^3~\grave{a}~20h00$
42N046	Gellik	12h00 - 13h00 15h00 - 17h00	185 μg/m³ à 13h00	176 μg/m³ à 20h00

Les concentrations horaires maximales pour la journée d'hier ont atteint en Flandre 197 $\mu g/m^3$ (Bree), en Wallonie 179 $\mu g/m^3$ (Herstal) et à Bruxelles 157 $\mu g/m^3$ (Berchem-Ste-Agathe).

Environ 2% de la population belge a été potentiellement exposée à des concentrations d'ozone plus élevées que le seuil d'information européen de 180 μg/m³.



Concentration horaires maximales pour le mardi 07 août 2018

Cette journée du 07/08 clôture un épisode de 06 jours, du 02/08 au 07/08, au cours duquel nous avons observé des concentrations d'ozone élevées sur de grandes parties du pays, à l'exception du dimanche 05/08.

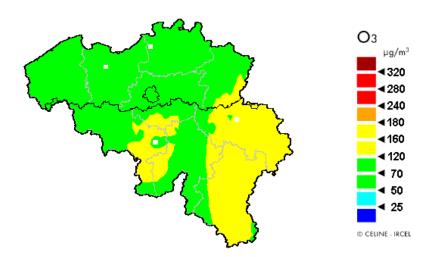
Avec 4 jours de dépassement du seuil européen, cela porte le total provisoire annuel à 10 jours pour 2018, chiffre qui n'avait plus été atteint depuis 2010, mais qui reste toutefois très en deçà des chiffres de 2003.

PRÉVISIONS DES CONCENTRATIONS D'OZONE

Aujourd'hui, mercredi, 08 août

Mercredi, les nuages seront présents le matin et quelques averses traîneront parfois sur l'est du pays. Le temps deviendra ensuite sec et des éclaircies de plus en plus larges apparaîtront depuis le littoral. Les températures maximales seront en baisse et varieront entre 22 degrés à la côte et 27 degrés en Campine. Le vent sera modéré à localement assez fort de secteur ouest avec des rafales de 50 km/h. Ces conditions météorologiques entraîneront une diminution des concentrations d'ozone et on ne prévoit pas de risque de dépassement du seuil d'information.

- Concentrations maximales horaires prévues : entre 100 et 130 µg/m³
- Pas de risque de dépassement du seuil européen d'information de 180 μg/m³

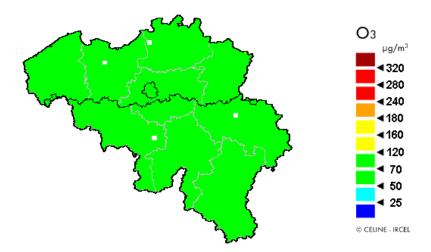


Concentrations horaires maximales prévues pour le mercredi 08 août 2018

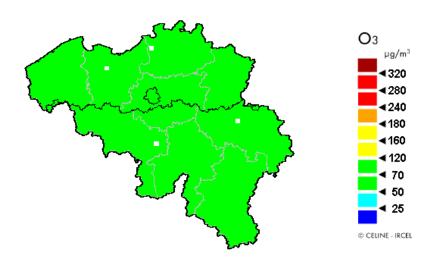
Jeudi, 09 août et les jours suivants

Jeudi, la journée débutera sous un temps sec et quelques éclaircies. Le ciel se chargera ensuite peu à peu et des pluies importantes et/ou des averses orageuses se répandront sur tout le pays. Sous les éclaircies, les températures pourront encore atteindre 25 degrés dans le centre et même 28 degrés dans l'est, mais il fera nettement plus frais après le passage des averses. Les concentrations d'ozone évolueront à des niveaux normaux pour la saison avec des maxima horaires entre 70 et $115 \, \mu g/m^3$.

Les jours suivants, le temps sera souvent nuageux et les températures plus basses, les concentrations d'ozone resteront à des niveaux normaux.



Concentrations horaires maximales prévues pour le jeudi 09 août 2018



Concentrations horaires maximales prévues pour le vendredi 10 août 2018

Attention : les cartes de prévisions ci-dessus sont basées sur les résultats de modèles de qualité de l'air. Ces modèles possèdent une incertitude ; les concentrations qui seront mesurées pourraient être plus élevées ou plus basses que prévu.

DERNIERES INFORMATIONS sur les CONCENTRATIONS en OZONE

Les concentrations actualisées en ozone sont affichées en temps réel sur notre Website http://www.irceline.be, avec une mise à jour horaire. Le site présente également les concentrations maximales pour aujourd'hui, demain et après-demain, obtenues par le modèle de prévision SMOGSTOP. Les prévisions sont remises à jour vers midi.

Pour obtenir ce bulletin de la qualité de l'air (aussi) par courrier électronique, veuillez vous inscrire à notre « mailing list » sur notre site internet.

EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTE ET PRECAUTIONS A PRENDRE

En fonction des concentrations dans l'air ambiant, de la durée d'exposition, de la sensibilité des personnes exposées et de leurs activités, les symptômes suivants peuvent être observés :

- difficultés respiratoires, notamment lors d'efforts physiques importants ;
- éventuelle irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures ;
- toux chez les personnes sensibles ;
- augmentation de la fréquence et de la gravité des symptômes chez les personnes asthmatiques.

A titre préventif, les personnes particulièrement sensibles à la pollution atmosphérique (enfants, personnes âgées, personnes souffrant de problèmes respiratoires...) doivent éviter les efforts physiques inhabituels et tout exercice en plein air entre 12h et 22h.

De plus, il est recommandé à chacun de s'abstenir de tout effort physique soutenu (par exemple le jogging) durant cette période.

Les concentrations d'ozone sont généralement inférieures de 50 % (valeur moyenne dépendant de l'aération et de la ventilation) à l'intérieur des bâtiments.

SEUILS EUROPEENS

La valeur cible européenne pour la protection de la santé est basée sur la valeur moyenne des concentrations <u>sur une durée de 8 heures</u>; celle-ci s'avère pertinente pour étudier les effets de l'ozone sur la santé. Comme indiqué dans la directive 2008/50/CE, les maxima journaliers des moyennes glissantes des concentrations sur 8 heures ne doivent plus dépasser le seuil de 120 microgrammes/m³ plus de 25 fois par année civile (moyenne calculée sur 3 ans). L'objectif à long terme vise à ce qu'il n'y ait plus aucun dépassement de ce seuil. Pour ne pas être obligé d'attendre les 8 heures requises pour le calcul de la moyenne, les seuils d'information (180 microgrammes/m³) et d'alerte (240 microgrammes/m³) à la population sont exprimés en fonction de concentrations <u>horaires</u>.

Pour toutes les personnes qui effectuent des exercices physiques à l'extérieur, l'exposition aux concentrations moyennes sur 8 heures supérieures à 120 microgrammes/m³ peut occasionner temporairement une diminution des fonctions respiratoires estimées à :

Concentrations d'ozone moyennes sur 8 heures	Diminution estimée des fonctions respiratoires 1(**)
120 – 150	3 – 5 %
150 – 210	5 – 10 %
210 – 250	10 – 15 %
>250	>15 %

MESURES SUR LE TRAFIC PENDANT UN EPISODE DE POLLUTION

Les plans d'action établis par les Régions imposent des mesures sur le trafic (limitation de la vitesse à 90 km/h sur certains axes routiers et autoroutiers en Flandre et en Wallonie ; circulation alternée suivant les plaques paires et impaires à Bruxelles) **dès que des niveaux de pollution élevés en particules fines sont prévus**. Pour les prochains jours, de tels niveaux ne sont pas attendus.

Il est à remarquer que, si des mesures prises sur le trafic s'avèrent efficaces lors d'un épisode de pollution aux particules fines, de telles mesures ne le sont par contre pas pendant un épisode de pollution élevée par l'ozone (voir http://www.irceline.be/~celinair/french/pour contre.html).

RECOMMANDATIONS POUR LA PRISE DE MESURES

L'ozone se forme sous l'action du rayonnement solaire UV lors des chaudes journées et en présence d'importantes concentrations d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils (aussi appelés précurseurs). Les principales sources de ces précurseurs sont le trafic routier, la combustion dans l'industrie et le secteur domestique, ainsi que l'utilisation de solvants dans les activités industrielles et domestiques.

Sur base de l'analyse des concentrations observées en ozone et des résultats de modèles, il apparaît que des mesures limitées dans le temps et dans l'espace (par ex., des mesures locales au niveau du trafic prises uniquement lors d'un pic d'ozone) ne permettent pas de réduire les concentrations d'ozone, bien au contraire. En raison de la complexité des réactions photochimiques qui interviennent lors de la formation de l'ozone, il est illusoire de résoudre le problème de la

^{1 (**)}La diminution des fonctions respiratoires est exprimée en fonction de la réduction du paramètre FEV1 (Forced Expiratory volume in 1 second), c'est-à-dire la diminution du volume d'air expiré pendant 1 seconde lors d'une expiration forcée.

pollution à l'ozone par de telles mesures qui, si elles sont spectaculaires, demeurent inefficaces et donnent au niveau de la population une fausse impression d'apporter une solution à la problématique de l'ozone.

Seules des mesures durables, drastiques et conduites à l'échelle européenne permettront de résoudre le problème de l'ozone à long terme. En pratique, chacun peut contribuer à la diminution des émissions de précurseurs d'ozone, notamment à travers les actions suivantes appliquées <u>pendant toute l'année</u>:

- Circuler à pied, à vélo le plus souvent possible
- Privilégier l'utilisation des transports en commun
- Pratiquer le co-voiturage
- Choisir une voiture plus économique du point de vue de sa consommation en carburant
- Veiller à l'entretien régulier de son véhicule
- Rouler calmement, en évitant les accélérations brusques
- Choisir des peintures à base d'eau contenant moins de solvants et ne nécessitant pas l'emploi de white spirit
- Choisir un mode de chauffage économique à haut rendement
- Faire contrôler et régler son installation de chauffage tous les ans par un spécialiste agréé
- Etc.

POUR PLUS D'INFORMATIONS

En Région flamande :

- Environnement : Vlaamse Milieumaatschappij (VMM)
 - Pour plus d'information sur l'environnement en Flandre : http://www.vmm.be
 - Autres informations sur la qualité de l'air en Flandre : http://www.luchtkwaliteit.be
- Santé : Agentschap Zorg en Gezondheid
 - Pour plus d'information sur l'impact de la chaleur et de l'ozone sur la santé, ainsi que les mesures préventives : http://www.zorg-en-gezondheid.be/gezondmilieu.aspx

En Région bruxelloise : Bruxelles Environnement (IBGE)

- Consultez le Pollumètre, mis à jour toutes les heures, par Internet (http://www.bruxellesenvironnement.be) ou par téléphone (02 / 775.75.99).
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : 02 / 775.75.75

En Région wallonne :

Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) - Internet : http://www.awac.be

CONTACTS PRESSE

En Région flamande :

- VMM: de heer Jan Dhaene tel.: 053/726.521
- Gezondheidseffecten en preventie: Agentschap Zorg en Gezondheid: de heer Joris Moonens (porte-parole) GSM: 0490/65.46.40

En Région bruxelloise :

- Cabinet de la Ministre C. Fremault : Mme Kathrine Jacobs tél. : 0474/62.40.43
- Bruxelles Environnement : Mme Julie Hairson tél. : 02 / 775.79.29

En Région wallonne :

- Cabinet du Ministre C. Di Antonio : Mme Marie Minet (porte-parole), GSM : 0479/88.84.75

CELINE:

- FR: M. Philippe Maetz tél.: 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 GSM: 0473/84.35.15
- NL: Mevrouw Charlotte Vanpoucke tél.: 02/227 57 01